

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 27 février 2025

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 27 février 2025 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Benoît MASSART à Arnaud SAILLARD
Jacques TISSOT à Bernard BESCHET
Secrétaire de séance : Arnaud SAILLARD

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 23 janvier 2025 :

Concernant le point n°3– mise en conformité assainissement du bâtiment 14 rue des Courbes, il convient de rajouter une précision : la demande de contrôle d'assainissement émane de la commune et non de la CFD. Le reste du procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Rencontre avec les jeunes de la CFD – Projet création Junior association

Madame Mariève Bonnet, animatrice jeunesse CFD, ainsi que plusieurs jeunes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, présentent leur projet de création d'une Junior Association aux membres du conseil municipal, « Bouge ta com ! »

Cette instance est représentée par des jeunes habitant les 10 communes de la CFD, elle a pour but de monter des projets avec divers thématiques : sport, environnement, numérique, social et actions d'autofinancement. Le budget énoncé est de 2010 € financé par la CAF et la CFD.

L'exposé entendu, le conseil municipal a pris note de cette initiative et l'encourage pleinement.

Les jeunes assisteront à une conférence « conf'Ados » le mardi 4 mars prochain à Pontarlier et une réunion avec la référente des juniors associations le mercredi 12 mars à la médiathèque.

III) Point ventes de bois

Monsieur Cédric Beschet présente une offre de la société Jura Forêt pour l'achat d'un lot d'environ 60 m3 de bois présents dans les communaux, lieudit Montraisants, composé comme suit : 22m3 de vert, 33 de secs et 5 de rouge, pour un prix global de 2 700 € HT.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'offre présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette décision.

IV) Demande d'achat de caverne

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel reçu en mairie le 17 février 2025 et émanant de Monsieur Jean-Luc Roy et Madame Véronique Minary sollicitant la commune pour l'achat d'une caverne au cimetière communal.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la demande de Monsieur Jean-luc Roy et Madame Véronique Minary, d'attribuer la caverne n°4, d'appliquer le tarif défini par délibération du 12 décembre 2017, à savoir 500 €, auquel il convient d'ajouter le coût de la concession de 50 euros pour une durée de 30 ans.

V) Mise en sécurité de l'atelier municipal (rue du plane)

Suite aux divers cambriolages, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Vérisure afin d'envisager une mise sous surveillance du bâtiment communal. Le devis présenté se compose comme suit : installation et mise en service : 1 017,60 € TTC à laquelle il convient d'ajouter un abonnement mensuel de 73,20 € TTC

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le devis proposé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VI) Débats sur les orientations du RLPI – Règlement Local de Publicité Intercommunal

Monsieur le Maire expose l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du RLPI de la CFD. Il est rappelé que le RLPI est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du RLPI par délibération le 30 janvier 2024 avec divers objectifs.

Monsieur le Maire expose les orientations générales du projet de RLPI définies en 7 orientations. Ceci définit Monsieur le Maire ouvre le débat.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du RLPI.

VII) Demande d'achat de terrain communal

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel reçu en mairie le 18 février 2025 et émanant de Monsieur Nicolas MISTLER sollicitant la commune pour l'achat d'un terrain communal jouxtant sa propriété sise 12 rue des Courbes et la modification de l'entrée de son garage.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis défavorable à cette demande.

VIII) Etude de devis – réfection de l'aire de jeux

Monsieur le Maire énonce l'état des filets de l'aire de jeux qui mériteraient d'être changés. Il présente le devis de l'entreprise Agoospace pour un montant total de 1 039,20 € TTC.

Après étude du devis, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir le devis présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette décision.

IX) Etude de devis remplacement tourelle d'extraction salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de remplacer la tourelle d'extraction salle des fêtes. Il présente le devis de l'entreprise Bonne Perrin pour un montant total de 3 348 € TTC.

Après étude du devis, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir le devis présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette décision.

X) Protection sociale complémentaire : mandatement du centre de gestion

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, tous les employeurs publics devront obligatoirement participer au financement de la complémentaire santé de leurs agents. Il précise que le centre de gestion a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure

avec celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque santé.

A l'issue de la procédure de consultation, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation en fonction des tarifs et garanties proposés.

Le montant de la participation que la commune versera aux agents sera précisé à la signature de la convention.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'engager la démarche et de mandater le center de gestion et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette décision.

XI) Questions diverses

Point travaux aménagement intérieur de la bibliothèque

Suite au conseil municipal de novembre dernier, où il a été décidé d'autoriser la CFD à déposer la candidature à l'appel de projet de la CAF « ID habitant », Madame Catherine Vuillaume énonce que le dossier a été présenté le 24 février devant le jury de la CAF. Une réponse sera rendue courant mars.

Périscolaire – Acquisition d'un four

Suite à la rencontre du 29 janvier avec Familles Rurales, il a été évoqué la nécessité de remplacer le four existant. Deux devis sont présentés et méritent réflexion.

Dénomination du stade Maurice Minary

Suite au conseil municipal du 24 octobre 2024 où il a été décidé de nommer le stade de foot Maurice Minary, Monsieur Arnaud Saillard présente un devis de Mima Précisions pour la fourniture d'une signalétique, à poser sur la façade des vestiaires. Le devis de 300 € TTC est validé sous réserve de finaliser l'implantation exacte.

Fin de la séance : 22h

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 20 mars prochain.

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Arnaud SAILLARD

